

pondérante, garantie par l'établissement de relations permanentes entre l'Eglise officielle de la métropole et l'administration coloniale. De vastes étendues de terre, les *Réserves du Clergé*, prélevées sur les sols vacants, devaient subvenir à l'entretien du clergé protestant. Les hommes d'Etat britanniques croyaient ainsi avoir introduit dans la colonie deux facteurs d'ordre et de loyalisme, gages de la stabilité du gouvernement monarchique. En fait, leur projet de création d'une société aristocratique devait rester lettre morte dans un pays où les propriétés étaient souvent appelées à changer de mains, et l'influence de l'Eglise anglicane fut rapidement battue en brèche par l'arrivée d'une extrême diversité de confessions religieuses. A côté du Conseil législatif, une Assemblée, élue pour quatre ans, fut créée, formée de seize membres dans le Haut-Canada, de cinquante dans le Bas-Canada. Le droit de suffrage était réservé aux sujets britanniques âgés de vingt et un ans, propriétaires d'un bien de 40 shillings de revenu annuel dans les campagnes, de 5 livres dans les villes. Les mesures proposées par l'Assemblée devaient être acceptées par le Conseil législatif avant d'être soumises au gouverneur. Si l'approbation en était réservée à la Couronne, celle-ci devait se prononcer dans un délai de deux ans, faute de quoi elles ne recevraient point force de lois. Dans chaque province, enfin, un Conseil exécutif, sorte de Conseil privé consultatif, siégeait à côté du gouverneur. Ses membres étaient, comme ceux du Conseil législatif, issus du choix personnel du souverain ou de son représentant.

CHAPITRE V

DU RÉGIME REPRÉSENTATIF
 AU GOUVERNEMENT RESPONSABLE
 (1791-1840)

L'acte de 1791 ne devait pas régler le statut définitif du Canada. Momentanément, il résolut le problème créé par l'arrivée des loyalistes. Bientôt, cependant, l'esprit dans lequel il fut appliqué, l'accroissement de l'immigration, l'évolution sociale qui se produisit dans les deux principales provinces créèrent des conditions qui en rendirent la révision indispensable.

Les années qui suivirent immédiatement la promulgation du *Constitutional Act* assistèrent à la mise en train du nouveau régime. Dans le Haut-Canada, tandis que Simcoe entreprenait la construction des premières routes et traçait les premières artères de la future ville de Toronto, la législature introduisait les lois britanniques, le jugement par jury, et procédait à l'organisation de la justice et du gouvernement local. Dans le Bas-Canada, l'entrée en vigueur du régime représentatif se fit sans heurt. La justice fut réorganisée sur le modèle de la justice anglaise. Dans la première Assemblée, malgré la présence d'une majorité de Canadiens français et la décision qu'ils prirent d'assigner à leur langue un rang égal à celui de la langue anglaise, de bons rap-

ports s'établirent entre les représentants des deux races.

Mais, sous ce calme apparent, des causes de mécontentement et d'agitation se révélèrent aussitôt. Dans le Haut-Canada, l'arrivée de nombreux immigrants américains, attirés par la perspective de terres à bas prix, formant l'avant-garde du courant d'émigration qui gagnait le haut Etat de New York et la vallée de l'Ohio, introduisit rapidement une mentalité différente de celle des loyalistes, moins dévouée à la Grande-Bretagne, plus attachée aux conceptions américaines. Ces pionniers trouvaient dans le régime des terres matière à récrimination : de vastes domaines, concédés à des privilèges qui en négligeaient la mise en valeur, restaient en friche et paralysaient la colonisation. Cette situation était favorisée par l'existence d'une sorte d'aristocratie coloniale qui s'était immédiatement constituée à York, groupant les membres des deux Conseils, les principaux fonctionnaires, les amis et partisans du gouvernement. Maîtresse de l'administration, cette classe privilégiée, le futur « Family Compact », distribuait à son gré les fonctions et les terres publiques. Soutenue par les commerçants, les membres des professions libérales, les classes aisées, elle provoquait l'animosité des colons peu fortunés, de tous ceux qui, faute de chance ou de capitaux, avaient échoué dans leurs entreprises. Exclue des Conseils, les mécontents exprimaient leur opposition dans l'Assemblée, créant ainsi une division assez bien tranchée entre les deux branches de la Législature, et dessinant le premier canevas politique du Haut-Canada.

La même division apparut de bonne heure dans le Bas-Canada. Les Conseils y passèrent également sous la domination d'un petit groupe de privilégiés.

riches négociants, magnats du commerce de la fourrure, qui se recrutèrent avant tout dans l'élément écossais, et réservaient les meilleurs places à leurs amis. Entre cet « Administration party », réplique du « Family Compact », et les Canadiens français, de condition généralement plus modeste, un antagonisme économique et social s'établit aussitôt. Mais il s'aggrava ici d'un antagonisme de race. L'harmonie des premières années cessa en effet lorsque, vers 1796, les « seigneurs » canadiens, qui avaient d'abord formé le personnel dirigeant de la vie politique, abandonnèrent celle-ci aux notaires, avocats et médecins, issus pour la plupart des classes populaires. Tenus à l'écart par les riches marchands avec lesquels la noblesse avait frayé plus librement, les nouveaux venus se vengèrent en se posant en défenseurs des droits de l'« habitant » contre l'arbitrage du négociant anglais, surexcitant ainsi le nationalisme canadien qui devint désormais le thème favori des campagnes électorales et trouva, à partir de 1806, dans le journal *Le Canadien*, un instrument de propagande efficace. A l'aristocratie des Conseils, d'où les Français disparurent graduellement, ils reprochaient ses tendances pro-anglaises, son accaparement des fonctions publiques, ses conceptions économiques trop avancées, génératrices de dépenses superflues. Comme les mécontents du Haut-Canada, ils manifestaient leur opposition dans l'Assemblée qui, par le jeu normal des élections, groupait une majorité toujours croissante de Canadiens français. Servis à souhait par les méthodes autoritaires du gouverneur Sir James Craig (1807-11), ils formulèrent des revendications de plus en plus hardies, qui tendaient à leur assurer le contrôle des fonctionnaires et de l'administration. Entre les Conseils et l'Assemblée, il existait donc une double opposi-

tion, basée sur des différences de race et de condition économique et sociale.

Dans les Provinces Maritimes, la société se scinda également entre le groupe des conseillers et détenteurs des fonctions publiques, de niveau social plus élevé et de condition aisée, et la classe des colons et des pêcheurs, dont les représentants exprimaient leurs doléances dans l'Assemblée où ils étaient admis. Mais les réactions y étaient plus modérées que dans les provinces précédentes, l'habitude du compromis plus répandue, le loyalisme envers la Grande-Bretagne, favorisé par la puissance de l'Eglise anglicane, mieux assuré.

Telle était la situation lorsque survint, entre l'Angleterre et les Etats-Unis, la guerre de 1812-14. Cette deuxième guerre d'indépendance fut essentiellement provoquée par l'attitude des Etats récemment constitués à l'ouest des Alleghanies, qui demandaient l'annexion du Haut-Canada et cherchaient dans une rupture avec l'Angleterre le moyen de mettre un terme à l'hostilité des Indiens, sans cesse alimentée par les distributions d'armes des trafiquants britanniques. Mais elle éclata à la suite de désaccords qui étaient nés au lendemain de la sécession des colonies américaines et qui s'étaient amplifiés au cours de la guerre entre la Grande-Bretagne et la France napoléonienne. Militairement, elle établit l'incapacité des Etats-Unis, en dépit de succès locaux, de conquérir le Canada. La paix de Gand, par laquelle elle se termina, restaura le *status quo ante bellum* et confia à des commissions le soin de régler ultérieurement les frontières encore débattues entre les deux belligérants. Dans le Haut-Canada, la guerre atténua momentanément les tendances pro-américaines d'une population qui, en 1813, était, dans la proportion de 60 %, composée

d'immigrants non loyalistes venus des Etats-Unis. Ceux-ci durent se rallier plus franchement à l'allégeance britannique. De leur côté, les loyalistes, se proclamant les sauveurs du pays, se crurent plus que jamais appelés à occuper une place prépondérante dans le gouvernement. Le Haut-Canada obéit désormais, de préférence, à des chefs britanniques. Politiquement, l'évolution qu'il subit s'inspira de méthodes plus anglaises qu'américaines.

Dans les années suivantes, le mécontentement qui s'était exprimé avant la guerre prit une nouvelle ampleur, et donna lieu à une violente agitation. Dans la société du Haut-Canada, la scission que nous avons entrevue se précisa. D'une part, le Family Compact, dominé par les principales familles loyalistes, dont la guerre de 1812 avait fortifié le prestige, soutenu par les classes riches et les officiers en demi-solde arrivés au lendemain de Waterloo, s'unit plus étroitement sous la direction du futur évêque d'York, John Strachan. Politicien habile, celui-ci défendait avec énergie les privilèges de l'Eglise anglicane. Sans se soucier des obstacles qui, à proximité d'une terre où toute idée de suprématie d'une confession déterminée était depuis longtemps condamnée, devaient rendre son programme irréalisable, il rêvait de subordonner à son Eglise la vie politique, religieuse et intellectuelle de la province. Il espérait y parvenir en s'aidant d'un clergé nombreux et richement doté, d'une université rigoureusement contrôlée et d'écoles élémentaires destinées à répondre aux besoins d'une population croissante, en faisant appel à ses anciens élèves qu'il introduisait en grand nombre dans les deux Conseils, en agissant enfin, par l'Eglise d'Angleterre, sur le Parlement impérial et sur le « Colonial Office ». Ma-

tres des fonctions publiques et des Conseils, ayant partie liée avec les gouverneurs, les membres du Family Compact formaient le cœur du parti tory. Ils tenaient leurs intérêts pour inséparables du loyalisme envers la Couronne britannique. Quiconque n'était pas affilié à leur parti ou hasardait la moindre critique des institutions anglaises était, à leurs yeux, coupable de trahison envers la métropole. Ces prétentions ne les empêchaient d'ailleurs pas de critiquer àrement les ministres ou les représentants de la Couronne dont la politique ne cadrait pas avec leurs vues ou leurs intérêts.

Or, tandis que leur groupe se renforçait sous l'impulsion de Strachan, l'opposition recrutait de son côté de nouveaux adhérents parmi les immigrants américains, qui, au lendemain de la guerre de 1812, avaient repris le chemin du Haut-Canada, et parmi les éléments peu fortunés, ouvriers agricoles, artisans, travailleurs sans naissance et sans spécialité, qui arrivaient des Iles Britanniques où ils étaient exclus du droit de vote. La population s'accrut alors dans de fortes proportions : de 80 000 habitants en 1815, elle passa à plus de 210 000 en 1830, à plus de 340 000 en 1835. Les nouveaux venus s'intéressèrent rapidement à la vie politique. Enhardis par le contact de la démocratie américaine, par l'essor que prenait leur personnalité dans l'existence difficile des communautés de la « frontière », ils s'apprêtèrent à revendiquer, en raison de leur importance numérique, des droits plus étendus, et à dénoncer les abus du système existant. Leur action s'exerçait naturellement par l'intermédiaire de l'Assemblée qui, depuis les remaniements apportés à la constitution en 1820, formait un organe plus complètement représentatif que la Chambre des Communes en Angleterre.

Mais la situation politique n'était pas aussi clairement définie que les apparences le laissent supposer. Dans la rude province que l'Ontario était à cette époque, l'immigration avait introduit une diversité de classes et d'origines qui s'accompagnait d'une égale diversité d'aspirations politiques. Ces divergences d'opinions étaient envenimées par les journaux, les loges orangistes, le caractère passionné des Irlandais qui arrivaient en grand nombre. Le malaise économique qui pesait sur les classes rurales, le mécontentement qu'elles éprouvaient de la politique agraire du gouvernement, les dissensions religieuses introduisaient de nouveaux éléments de conflit et achevaient de compliquer la situation politique. La lutte qui se livrait entre les Anglicans, les Catholiques, les Baptistes, les Quakers, les Congrégationalistes, les nombreuses sectes enfin du presbytérianisme et du méthodisme, ne se ramenait pas à une simple opposition confessionnelle. Elle traduisait aussi bien une rivalité d'influences entre les conceptions anglaises et américaines. À l'intérieur même des deux partis politiques qui s'affrontaient, réformateurs et conservateurs, les divisions étaient profondes et vives, plus profondes parfois que celles qui opposaient les deux partis. Dans le « Reform party », un violent antagonisme mettait aux prises les partisans de William Lyon Mackenzie et les méthodistes d'Egerton Ryerson, bien que les deux hommes fussent également hostiles au Family Compact. Les chefs du mouvement réformateur différaient souvent par leurs vues politiques : William et Robert Baldwin voulaient assujettir le gouvernement aux conceptions et aux pratiques de Westminster ; Marshall Spring Bidwell le voulait plus conforme aux conceptions américaines ; l'Écossais W. L. Mackenzie se prononçait franchement pour la République. Parmi les conservateurs, d'autre part beaucoup ne partageaient pas les vues trop arrêtées de John Strachan. Partout, il existait des hommes du « juste milieu » qui refusaient de s'associer à la politique intransigeante de leurs chefs. Au sein de l'Assemblée, enfin, dominée en apparence par les ennemis des Conseils, le Family Compact possédait de nombreux partisans.

S'il est cependant possible de parler d'une division du pays entre réformateurs et conservateurs, c'est qu'il existait un certain nombre de revendications autour desquelles s'ordonnait le conflit qui les divisait. C'était d'abord la question des réserves du clergé. Elle formait entre le clergé anglican, qui

s'obstinait à en revendiquer le monopole, et les autres confessions protestantes, désireuses d'en partager le bénéfice, un élément d'animosité d'une extrême âpreté. Elle constituait en outre, par les entraves que la dispersion des réserves et leur état souvent inculte opposaient à l'essor de la colonisation, un facteur d'irritation dans les classes rurales. Le régime des terres comportait trop de lenteurs, donnait lieu à des injustices trop prononcées en faveur de l'aristocratie dirigeante, permettait trop souvent aux commerçants et aux financiers de s'enrichir aux dépens des colons. Les réformateurs s'accordaient à en demander la revision, comme ils s'accordaient à réclamer une réduction de la trop grande puissance du pouvoir exécutif. Quels que fussent les modèles dont ils s'inspiraient, les chefs du parti réformateur, R. Gourlay, M. S. Bidwell, J. Rolph, W. et R. Baldwin, W. L. Mackenzie reprochaient aux membres des Conseils leur accaparement des fonctions publiques, leur politique agraire déféctueuse, leur prétention de s'ériger en maîtres du gouvernement et de l'administration.

Pour mettre un terme à ces abus, R. Baldwin préconisait l'application au Canada du gouvernement responsable et des institutions parlementaires anglaises. Plus radical, W. L. Mackenzie, mettant à profit le mécontentement causé par les procédés arbitraires et illégaux des gouverneurs Maitland et Head et de la majorité tory élue en 1830, décida de passer à la révolte et de fonder un gouvernement républicain. Sa violence de ton et de langage, secondée par le malaise économique qui sévissait dans la province en 1836-37, les attaques sans mesure qu'il dirigeait contre le gouvernement dans ses journaux, *Colonial Advocate*, *The Constitution*, lui avaient gagné des partisans dans les communautés

rurales encore primitives du Haut-Canada. Mais sa tentative de soulèvement, en décembre 1837, désapprouvée par les hommes du « juste milieu », fut aisément réprimée. Mackenzie chercha un refuge aux Etats-Unis. Les Tories se livrèrent alors à une politique de réaction dont les excès leur aliénèrent les esprits modérés et déterminèrent l'exode d'une partie de la population vers le territoire américain. En soi, la « rébellion » de 1837 ne dépassait pas les proportions d'une émeute. Mais, par la singulière analogie qu'elle présentait avec la Révolution américaine, elle contenait pour la métropole une menace de sécession, et dépassait en intérêt la rébellion qui, la même année, avait éclaté dans le Bas-Canada.

Dans la section française comme dans la section britannique, les cloisons sociales et l'antagonisme des races s'étaient renforcés au lendemain de la guerre de 1812. Contre la prétention de la minorité anglaise ou écossaise, maîtresse des Conseils et des hautes fonctions administratives, de dominer un pays de langue française, contre l'habitude du Colonial Office de distribuer à son gré les positions les plus honorifiques et les mieux rémunérées, les Canadiens français avaient réagi vigoureusement. Entre les deux races, le conflit fut attisé par la politique du gouverneur Sir George Prevost : la faveur qu'il témoignait aux Canadiens provoqua le mécontentement de la minorité britannique, car elle semblait devoir leur garantir la reconnaissance officielle de leurs traditions et de leurs croyances, que les Anglais affectaient de tolérer, comme une concession temporaire.

Lorsque Louis-Joseph Papineau fut élu, en 1815, « speaker » de l'Assemblée, les Canadiens trouvèrent en lui le champion de leur cause. Engageant la lutte sur le terrain constitutionnel, Papineau défendait en

réalité un programme nationaliste. Son but était, en demandant l'application d'un régime représentatif, de subordonner à l'Assemblée, formée surtout de Canadiens français, le contrôle de l'administration, et d'établir sa suprématie dans un pays essentiellement français. On vit en effet l'Assemblée poursuivre, sous une apparence de revendications constitutionnelles, la réalisation de fins nationalistes : sous prétexte d'illégalités, elle met en accusation les hauts fonctionnaires trop ouvertement hostiles aux Canadiens français ; au nom des droits qu'implique le régime représentatif, mais en fait pour mettre à sa merci le pouvoir exécutif et les fonctions administratives, jusque-là monopolisés par la minorité anglaise, elle tente d'obtenir la haute main sur les fonds publics et sur les traitements des fonctionnaires. Ajoutons que, dans ces revendications, Papineau recherchait l'application du principe de la souveraineté populaire, directement inspiré du radicalisme anglais de Roebuck, des conceptions américaines et de la doctrine républicaine française, contre le principe de l'irresponsabilité bureaucratique investi dans les Conseils. Par là il put élargir la base de son action et gagner un certain nombre d'adhérents dans la société anglo-saxonne du Bas-Canada.

Il s'ensuivit des conflits répétés entre l'Assemblée et le Pouvoir exécutif, qui atteignirent leur maximum de gravité sous le gouvernement de Lord Dalhousie (1820-28). L'attitude autoritaire de celui-ci, la décision qu'il prit, à plusieurs reprises, de prononcer la dissolution de l'Assemblée, fournirent à Papineau l'occasion de dénoncer le mépris des autorités pour la volonté populaire et d'exalter les droits du nationalisme canadien impunément violés par un gouverneur qui symbolisait la domination étrangère. Une haine systématique se répandit envers la

civilisation anglaise. Bientôt, la menace apparut d'un soulèvement imminent des Canadiens. En 1832, des troubles éclatèrent à Montréal, à l'occasion d'une élection complémentaire. La troupe intervint contre les manifestants : trois furent tués, plusieurs grièvement blessés. La population interpréta immédiatement le « massacre » de Montréal comme une action préméditée du gouverneur. Papineau exploita l'incident pour ajouter encore à l'irritation populaire. Deux ans plus tard, il fit voter par l'Assemblée, en vue de les soumettre au gouvernement britannique, les quatre-vingt-douze résolutions dans lesquelles il exposait le détail de ses revendications. Son programme tient en deux points essentiels : l'application au Conseil législatif du principe de l'élection, l'attribution à l'Assemblée de la direction suprême du gouvernement et des finances, ce qui aurait entraîné la toute-puissance de Papineau, en sa qualité de « speaker » de l'Assemblée et de tribun du peuple. Pris entre les pétitions contradictoires des Canadiens français et de la minorité britannique, le gouvernement anglais répliqua par la nomination d'une Commission d'enquête, dirigée par Lord Gosford. La mesure causa une immense déception, car Lord Gosford, adoptant une position de neutralité, ne suggéra aucune réforme constitutionnelle. Sur ces entrefaites, le gouvernement anglais rejeta les prétentions de l'Assemblée en matière de finances et laissa entendre qu'il était prêt à suspendre le régime représentatif dans le Bas-Canada, ce qui acheva d'exaspérer les patriotes et provoqua un commencement de boycottage des marchandises britanniques. Papineau étant menacé d'arrestation, des rassemblements armés se formèrent en plusieurs points pour empêcher l'exécution du mandat lancé contre lui. La « rébellion » fut durement réprimée par la troupe,

et Papineau, comme Mackenzie, chercha refuge en territoire américain (1837). Sa position était d'ailleurs fortement ébranlée depuis la publication des quatre-vingt-douze résolutions. Donnant de plus en plus dans la démagogie, il avait été abandonné d'une partie de l'élément britannique qui s'était d'abord rallié à son programme. Surtout, il avait, par son attitude peu favorable à l'Eglise, perdu l'appui du clergé, et, du même coup, toute chance de succès. A Montréal, Mgr Lartigue, condamnant publiquement le principe de la rébellion, avait fait avorter le soulèvement. Mais l'agitation avait été trop vive pour que le gouvernement britannique restât, une fois de plus, indifférent. Le ministère Melbourne, obéissant à l'inquiétude qu'il éprouvait des rébellions de Mackenzie et de Papineau aussi bien qu'à des raisons de politique intérieure, résolut de suspendre la constitution du Bas-Canada et de confier à un commissaire extraordinaire, Lord Durham, le soin de procéder à une enquête approfondie sur la situation du pays et de formuler un plan de gouvernement susceptible d'apaiser le malaise.

L'enquête devait porter également sur la situation des Provinces Maritimes, où un parti réformateur demandait la substitution d'un régime démocratique à l'oligarchie gouvernementale et la fin des privilèges de l'Eglise anglicane, constituée en Eglise d'Etat. Dès 1830, il avait suggéré l'idée du gouvernement responsable, que le réformateur Joseph Howe reprit ensuite et défendit avec talent, comme le seul remède capable de venir à bout du malaise existant. Il est vrai que la tradition, toujours vivace, du loyalisme prévenait ici le danger des commotions que les autres provinces avaient subies. Au lieu de s'inspirer des doctrines politiques américaines ou du programme des radicaux anglais, Hume, Roebuck,

les réformateurs portaient leurs doléances devant le Colonial Office, dont ils recevaient généralement un accueil courtois. S'ils désapprouvaient les excès de Papineau, ils blâmaient aussi bien l'attitude de la minorité britannique du Bas-Canada. L'Assemblée du Nouveau-Brunswick avait pu, par ces procédés légaux, obtenir le contrôle des finances provinciales. La Nouvelle-Ecosse aurait vraisemblablement obtenu satisfaction sur la question du gouvernement responsable si les rébellions de 1837 n'avaient brusquement interrompu les pourparlers.

C'est à Lord Durham, désigné aux fonctions de haut commissaire et de gouverneur général de l'Amérique du Nord britannique, qu'il appartient désormais de se prononcer sur le remède susceptible de mettre un terme aux difficultés existantes. Sa mission, abrégée par des manœuvres de politique intérieure, fut de courte durée (23 mai-1^{er} novembre 1838). Mais elle eut, sur l'évolution constitutionnelle du Canada et de l'Empire britannique, une influence capitale, car elle fut suivie de la publication d'un rapport dont l'idée maîtresse était précisément celle que Robert Baldwin et les réformateurs de la Nouvelle-Ecosse avaient déjà suggérée comme devant apporter au Canada l'apaisement de ses griefs, c'est-à-dire l'idée du gouvernement responsable. Entouré de collaborateurs de talent, William Kennedy, Edward Gibbon Wakefield, Charles Buller surtout, il put examiner toutes les causes de mécontentement qu'éprouvait la population canadienne, et condenser dans son rapport un ensemble de vues réformatrices destinées à orienter dans un sens nouveau la politique coloniale du gouvernement de Westminster. La tâche était évidemment trop vaste, elle fut surtout de réalisation trop rapide pour ne pas donner lieu à des jugements inexacts,

d'autant plus que Durham partageait avec les milieux dirigeants de Grande-Bretagne un certain nombre de préjugés qui lui suggérèrent des conclusions erronées. C'est ainsi que, prévenu contre les Canadiens français, les jugeant incapables de loyalisme sincère envers la métropole, méprisant leurs traditions et leur culture, il proposa, afin de les absorber dans la population britannique, de réunir les deux provinces du Haut et du Bas-Canada en un seul gouvernement, dirigé par une même Assemblée, disposant seule de l'autorité législative. Ce projet d'« union législative », appliqué au lendemain de sa mission, devait faire place, en dernière analyse, au gouvernement fédéral du Dominion. Irréalizable également fut la suggestion de Lord Durham de confier aux autorités impériales la vente et l'administration des terres publiques, dans un pays où les progrès de la colonisation répandaient l'idée des concessions de terre gratuites ou à bas prix. En revanche, Durham fit vraiment figure de novateur lorsqu'il proclama, contre l'indifférence d'un Gladstone, d'un Russell ou d'un Melbourne, sa foi dans l'avenir de l'Empire britannique. Pour fortifier les liens des colonies et de la métropole, il préconisait l'abandon au Canada d'un régime de self-government. S'il s'inspirait en cela d'une idée dont le premier revient aux réformateurs canadiens, s'il ne concevait pas exactement le gouvernement responsable du futur Dominion sous la forme du gouvernement parlementaire, il avait le mérite de défendre avec énergie une conception à laquelle les hommes d'Etat britanniques étaient généralement hostiles, et de rechercher la sauvegarde de l'unité impériale dans la reconnaissance aux colonies des libertés constitutionnelles qu'elles étaient en droit de revendiquer.

CHAPITRE VI

LE GOUVERNEMENT RESPONSABLE ET L'AVÈNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE (1840-1867)

Conformément aux suggestions de Lord Durham, le Parlement anglais, par l'Acte d'Union de juillet 1840, mit fin à la séparation du Bas et du Haut-Canada. Les deux provinces furent désormais unies sous un même gouvernement, formé d'une Assemblée élue et d'un Conseil législatif nommé. C'est à Poulett-Thomson, devenu en août 1840 Lord Sydenham, qu'échut, en sa qualité de gouverneur général, la mission d'appliquer le nouveau statut. La tâche exigeait une action vigoureuse, car elle se heurtait à l'antipathie des Canadiens français, hostiles à un régime qui se proposait de liquider leurs prétentions nationales en les absorbant dans une colonie anglaise, aussi bien qu'à la mauvaise volonté des loyalistes, jugeant trop indulgente la politique appliquée au clan adverse. Sydenham obtint sans trop de mal l'adhésion de la législature du Haut-Canada au régime prévu par l'Acte d'Union. Dans le Bas-Canada, la population française, n'ayant pas le moyen d'exprimer ses sentiments, dut s'incliner. Le premier